

Département d'Indre-et-Loire Arrondissement de TOURS Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE	<b>REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	l'An deux mille seize, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 31 mars 2016, s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bertrand POITOU, Maire.
<b>Séance du 07 avril 2016</b> Convocation du 31 mars 2016	<b>Étaient présents :</b> MM. POITOU, GUILLOT, Mmes SITTER, ARCHAMBAULT, GAYE, MM. COELHO DOS SANTOS, COLLAS, <b>Mme MARCHAIS*</b> , M. BOUGRIER, Mme DUBOIS-SCHATTEMAN, M. ECHOUARD.
<b>Nombre de Conseillers :</b>  <b>En exercice : 18</b>  <b>Présents : 10 à l'ouverture de la séance</b> <b>11 à partir de la question n°4</b>  <b>Pouvoir(s) : 06</b>  <b>Absentes : 02 à l'ouverture de la séance</b> <b>01 à partir de la question n°4</b>	<b>Représenté(s) par pouvoir :</b>  Monsieur HOULARD qui a donné pouvoir à Madame SITTER Madame DELACOTE qui a donné pouvoir à Monsieur GUILLOT Monsieur DUFAY qui a donné pouvoir à Monsieur POITOU Monsieur RENOU qui a donné pouvoir à Monsieur COLLAS Monsieur MELIN qui a donné pouvoir à Madame DUBOIS-SCHATTEMAN Madame JARRY qui a donné pouvoir à Monsieur ECHOUARD.  <b>Absentes : Mmes GALLE et MARCHAIS*</b>  <b>A été élu(e) secrétaire de séance :</b> Mme Monique ARCHAMBAULT  <i>* Madame MARCHAIS est arrivée en cours de séance, après le vote relatif à la question n° 3 « proposition d'acquisition d'une parcelle sise rue des Hautes Varennes, cadastrée Section F n° 70 ».</i>

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 04 FEVRIER 2016

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 4 février 2016.

Page 15 (Présentation d'une proposition de cession d'une parcelle communale) – avant-dernière ligne : Madame DUBOIS-SCHATTEMAN, porteuse du pouvoir de Monsieur MELIN, informe que ce dernier demande que l'on précise qu'il est l'auteur de l'intervention.

En conséquence, la phrase est amendée de la manière suivante : « Monsieur MELIN demande que les riverains se prononcent et s'exprimera en fonction du résultat de la concertation ».

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 04 février 2016 est adopté à l'unanimité.

#### COMMUNICATION DE DEUX DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (AVENANTS N° 24 ET 25 AU CONTRAT SMACL PACTE DOMMAGES AUX BIENS POUR L'EXPOSITION D'ARTANNES EXPRESSIONS ET POUR LA MISE À JOUR DES BIENS ASSURES)

« Département d'Indre-et-Loire  
 Arrondissement de Tours  
 Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE

#### DECISION

Le Maire de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu la séance du 28 mars 2014 lors de laquelle Monsieur Bertrand POITOU a été élu Maire de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE,*

*Vu la délibération en date du 22 mai 2014, complétée par celle du 17 juillet 2014, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler certaines des affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier « De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes »,*

*Considérant la nécessité d'assurer l'exposition de peintures, sculptures et photographies, organisée à la salle des fêtes par l'association « ARTANNES EXPRESSIONS » durant la période du 04 mars 2016 au 07 mars 2016 inclus,*

*Vu la proposition d'avenants n° 24 et 25 au contrat PACTE dommages aux biens, adressée par SMACL ASSURANCES, assureur de la Commune, pour des montants respectifs de 90,81 € TTC et 31,44 €, soit un montant total de 122,25 € TTC,*

#### **DECIDE**

**Article 1 :** *D'accepter et de signer la proposition d'avenants n° 24 et 25 au contrat PACTE dommages aux biens, établie par SMACL ASSURANCES, pour ajuster le montant de la cotisation due au titre de l'année 2016, pour un montant total de 122,25 € TTC.*

**Article 2 :** *La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance, sous la forme d'un donner acte.*

*Un extrait en est affiché à la porte de la Mairie.*

*Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.*

*Fait à ARTANNES-SUR-INDRE, le 21 mars 2016*

*Le Maire,  
Bertrand POITOU. »*

*« Département d'Indre-et-Loire  
Arrondissement de Tours  
Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE*

#### **DECISION**

*Le Maire de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu la séance du 28 mars 2014 lors de laquelle Monsieur Bertrand POITOU a été élu Maire de la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE,*

*Vu la délibération en date du 22 mai 2014, complétée par celle du 17 juillet 2014, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler certaines des affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier « De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes »,*

*Considérant la nécessité de mettre à jour les biens assurés (contenu et destination) ;*

*Vu la proposition d'avenant n° 26 au contrat PACTE dommages aux biens, adressée par SMACL ASSURANCES, assureur de la Commune, pour un montant de – 575,18 € TTC,*

#### **DECIDE**

**Article 1 :** D'accepter et de signer la proposition d'avenant n° 26 au contrat PACTE dommages aux biens, établie par SMACL ASSURANCES, pour ajuster le montant de la cotisation due au titre de l'année 2016, pour un montant total de – 575,18 € TTC.

**Article 2 :** La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal, lors de sa prochaine séance, sous la forme d'un donner acte.

Un extrait en est affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

Fait à ARTANNES-SUR-INDRE, le 24 mars 2016

Le Maire,  
Bertrand POITOU. »

Le Conseil Municipal donne acte au Maire de sa communication.

### **PROPOSITION D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE SISE RUE DES HAUTES VARENNES, CADASTREE SECTION F n°70**

Le Maire informe qu'à la suite de la décision de procéder au transfert des services techniques municipaux, il a rencontré le propriétaire d'un bien à vendre, sis rue des Hautes Varennes, cadastré Section F n° 70. Ce dernier serait prêt à vendre le bien à la Commune pour un prix principal de 110 000 €. A cette somme, s'ajouteraient les frais d'acte et le montant des travaux à effectuer pour adapter les locaux.

Le Service des Domaines a été saisi pour estimation, mais n'a pas encore envoyé son avis. Or, celui-ci est un préalable indispensable à toute décision d'acquérir un bien pour une valeur supérieure à 75 000 €.

C'est la raison pour laquelle, le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur le principe de se porter acquéreur du bien précité ; sachant que la décision définitive sera prise lors de la prochaine séance de Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, se déclare favorable à l'acquisition du bien cadastré Section F n° 70.

Dit que la décision d'acquérir sera prise lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, au vu de l'avis du Service des Domaines.

**Arrivée de Madame Marine MARCHAIS.**

### **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL POUR L'EXTENSION DES GYMNASES**

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré, par 13 voix pour et 04 abstentions :

**SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement public local pour l'agrandissement du futur complexe sportif :

- Construction d'un hall d'accueil commun aux deux gymnases communaux.  
Ce projet, au-delà de la mise aux normes d'accessibilité, consiste à améliorer le fonctionnement et l'accès aux gymnases existants, en créant un hall commun accessible aux publics, une buvette, un espace vestiaires et un sanitaire pour faciliter la mutualisation de la salle de gymnastique.

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PRÉSENTÉE PAR LE COMITÉ DE JUMELAGE  
POUR LES 10 ANS DE JUMELAGE AVEC BATHFORD**

Le Maire fait savoir que le Comité de Jumelage a demandé une subvention exceptionnelle de 2 960,00 € pour les 10 ans d'anniversaire du jumelage dont les festivités auront lieu du 19 au 23 mai prochain.

Après plusieurs rencontres avec les membres du bureau et le Maire pour étudier le budget prévisionnel du projet, la commission a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention de 2 000,00 €.

Il est important de préciser que la Municipalité prendra par ailleurs à sa charge, différentes dépenses afférentes aux festivités :

- le pavoisement des rues et de la place de la Liberté
- l'aide au pavoisement dans les commerces artannais
- le pot d'accueil du jeudi soir
- le vin d'honneur du samedi midi
- le petit déjeuner en présence des élus le lundi matin
- le cadeau offert à notre ville jumelle, une bannière (avec blasons d'Artannes et de Bathford)

Le tout représentant une dépense approximative comprise entre 1 500 € et 2 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'octroyer une subvention de 2 000,00 € au Comité de Jumelage pour lui permettre d'organiser les 10 ans d'anniversaire du jumelage avec Bathford.

Dit que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2016, à la rubrique « Subventions diverses qui seront octroyées par décision expresse du Conseil Municipal ».

Madame DUBOIS-SCHATTEMAN demande qui prend en charge la communication relative à la cérémonie officielle.

Monsieur POITOU lui répond que le sujet sera évoqué avec les dirigeants du Comité de Jumelage.

Puis, il informe que l'olivier, symbole des 10 ans de jumelage avec ROCCAstra vient d'être planté à proximité de la terrasse de la médiathèque.

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE PRÉSENTÉE PAR L'UNION DES COMBATTANTS  
POUR L'ACQUISITION D'UN NOUVEAU DRAPEAU**

Le Maire expose que l'Union des Combattants, devant remplacer son Drapeau, a présenté un devis d'une valeur de 1 125,60 € TTC et sollicite une subvention exceptionnelle de 500,00 €.

La commission émet un avis favorable pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide d'octroyer une subvention de 500,00 € à l'Union des Combattants, pour lui permettre d'acquérir son nouveau Drapeau.

Dit que les crédits nécessaires figurent au Budget Primitif 2016, à la rubrique « Subventions diverses qui seront octroyées par décision expresse du Conseil Municipal ».

**DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE INDIVIDUELLE  
PRÉSENTÉE PAR UN JEUNE SPORTIF (LUCAS MAZUR)**

Le Maire présente une demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association Lucas Mazur Objectif JO pour l'aide d'un sportif de haut niveau en para-badminton.

Champion d'Europe en 2014, champion de France en 2014 et 2015 et vice-champion du monde en 2015, Lucas Mazur poursuit ses objectifs en compétitions de haut niveau, participant à divers tournois dans le monde : gagner les championnats d'Europe 2016 et participer aux jeux Paralympiques de Tokyo en 2020. Pour atteindre ces objectifs, il prévoit de participer à différents stages en équipe de France puis à des tournois internationaux (Irlande, Indonésie, Chine...).

Son budget prévisionnel pour 2016 s'élève à 20 000 €. Sa demande auprès de la mairie s'élève à 500€.

La commission émet un avis favorable pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 400 €.

Une discussion s'engage.

Plusieurs arguments en faveur de cette subvention ont été entendus durant les débats : la subvention permet d'aider un athlète de haut niveau portant les couleurs d'Artannes à l'international dans des compétitions prestigieuses. De plus, l'athlète pourra intervenir auprès des jeunes artannais, en partenariat avec l'école, pour faire des démonstrations et faire mieux connaître cette discipline.

D'autres arguments, contre le versement de cette subvention pour l'année 2016, ont été entendus : une subvention a déjà été attribuée l'année précédente au même athlète et le montant de la subvention pourrait paraître déséquilibré au regard des subventions versées aux autres associations, sachant que l'aide ne concerne qu'une seule personne. De plus, cela risque d'inciter d'autres demandes de subventions. Enfin, verser une subvention en 2016 est trop tôt par rapport à l'objectif de participer aux jeux Paralympiques de Tokyo en 2020.

Le Maire évoque la possibilité de développer un partenariat avec l'association, en vue d'interventions à l'école, moyennant un défraiement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré, par 11 voix contre, 02 voix pour et 04 abstentions,

se prononce contre l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 400,00 € à l'association « Lucas Mazur Objectif JO », sur l'exercice 2016.

Néanmoins, le Conseil municipal n'exclut pas qu'une subvention puisse être versée l'année prochaine pour aider le sportif à préparer les jeux Paralympiques de Tokyo en 2020.

#### **EXAMEN DE DIA (65 AV DE LA VALLÉE DU LYS, 9 RUE DE LA FONTAINE SAINTE ET 26 RUE DES VIGNES)**

##### **1/ Immeuble à usage d'habitation sis aux Hautes Varennes, cadastré Section E n° 1633 (1 009 m<sup>2</sup>) et 65 avenue de la Vallée du Lys, cadastré Section E n° 665 (555 m<sup>2</sup>)**

Considérant que ce bien ne présente aucun intérêt pour la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la Commission « Affaires Générales » décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

##### **2/ Immeuble à usage d'habitation sis 9 rue de la Fontaine Sainte, cadastré Section E n° 542 (13a 60ca), 543 (01a 25ca), 544 (41a 00ca), 545 (12ca), 548 (05a 60ca), 549 (35a 78ca) et 1542 (1ha 20a 13 ca)**

Considérant que ce bien ne présente aucun intérêt pour la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la Commission « Affaires Générales » décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

##### **3/ Immeuble à usage d'habitation sis 26 rue des Vignes, cadastré Section E n° 1225 (657 m<sup>2</sup>)**

Considérant que ce bien ne présente aucun intérêt pour la Commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la Commission « Affaires Générales » décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

## **CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ERDF POUR LA RESTRUCTURATION HTA (ENTERREMENT LIGNE SUR LES COMMUNES DE SORIGNY, THILOUZE, PONT-DE-RUAN, ARTANNES ET SACHE)**

Le Maire expose qu'afin de pallier divers problèmes de tension du réseau électrique, dus aux conditions climatiques, ERDF a prévu d'enterrer une partie de ligne Haute Tension Aérienne (HTA 20 000 volts) sur les communes de SORIGNY, THILOUZE, PONT-DE-RUAN, ARTANNES-SUR-INDRE et SACHE.

Il est demandé à la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE, l'autorisation d'installer sur le Chemin Rural n° 88, un câble souterrain HTA, dans le but d'assurer la continuité du service public.

A cet effet, ERDF a établi une convention de servitudes.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTTE l'installation d'un câble souterrain HTA sur le Chemin Rural n° 88 ;

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir.

### **CONVENTION AVEC EXTERION MEDIA POUR MOBILIER URBAIN**

Le Maire expose que la convention « Mobiliers urbain » [2 planimètres double-face de 2 m<sup>2</sup> avenue de la Vallée du Lys – près du square des Combattants et de l'ancienne maison médicale, 1 Abri voyageurs non publicitaire rue des Grands Clos] liant la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE à la Société Mobiliers d'Information Publicitaire (M.I.P.), filiale de la S.A. GIRAUDY, arrivée à échéance était tacitement reconduite d'année en année.

Un courrier a été adressé à EXTERION MEDIA successeur de M.I.P., pour dénoncer ladite convention dans les délais impartis.

Les responsables de la société ont pris contact avec le Maire en début d'année et lui ont proposé de conclure une nouvelle convention, aux termes de laquelle les deux planimètres avenue de la Vallée du Lys – près du square des Combattants et de l'ancienne maison médicale seraient conservés et un nouvel abri voyageurs installé à un endroit choisi par la Commune (Le Maire informe que le Bureau Municipal a choisi l'angle de la rue du Dolmen avec la RD 8).

La durée de la convention serait de 6 ans, renouvelable une fois par décision expresse de la Commune, pour 3 années supplémentaires.

Il est proposé par ailleurs de verser à la Commune une redevance annuelle de 50 € par planimètre.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTTE la passation d'une convention avec la société EXTERION MEDIA, prévoyant le maintien des 2 planimètres double-face de 2 m<sup>2</sup> avenue de la Vallée du Lys – près du square des Combattants et de l'ancienne maison médicale et l'installation d'un abri voyageurs non publicitaire à l'angle de la rue du Dolmen avec la RD 8 ;

AUTORISE le Maire à signer le document à intervenir, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

### **PROPOSITION DE TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE EN UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ÈRE</sup> CLASSE AU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2016**

L'Adjoint délégué aux Ressources Humaines informe le Conseil Municipal qu'un agent peut bénéficier d'un avancement de grade. Il s'agit de d'un Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, seul dans son grade, qui peut devenir Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Il précise ensuite que pour permettre cet avancement de grade, le Conseil Municipal doit avoir au préalable créé l'emploi correspondant.

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer, après avoir entendu le rapport de l'Adjoint délégué aux Ressources Humaines, et après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité, la transformation d'un poste d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35/35<sup>e</sup>) - créé par délibération du Conseil Municipal du 27/05/2011, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2011- en un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (35/35<sup>e</sup>) avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2016.

Dit qu'un arrêté du Maire réglera la situation particulière de ces agents.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget de l'exercice 2016.

### **ORGANISATION DU 14 JUILLET 2016 (ANIMATION MUSICALE - CONTRAT AVEC LE GROUPE TRYOGENIC ET FRED ANIMATION, FEU D'ARTIFICE)**

Le Maire informe que pour l'édition 2016, une nouvelle formule sera proposée par la Commission :

-un nouvel espace : grande prairie / aménagements sécurisés de la petite prairie

-une nouvelle animation musicale : 17h-19h animation DJ musette et plus

19h-21h animation concert Tryogénic. *Style* : Pop Rock (Police, Sting, Rolling Stones, Beatles, Supertramp, Bob Marley...) Chanson française (Brassens, Téléphone, Gainsbourg, Dutronc, De Palmas...)

21h-1h animation DJ

Concernant l'animation, il y a lieu de passer deux contrats :

1/ avec le groupe TRYOGENIC (4 musiciens). Le montant du cachet est de 120 € net/musicien, soit 480 € net pour le groupe ; somme à laquelle il conviendra d'ajouter les charges sociales et les frais de SACEM ;

2/ avec le DJ, Fred Animation. Le montant du cachet est de 480 € net ; somme à laquelle il conviendra d'ajouter les charges sociales et les frais de SACEM.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTTE que deux contrats soient passés pour l'animation du 14 juillet 2016 :

1/ avec le groupe TRYOGENIC (4 musiciens). Le montant du cachet est de 120 € net/musicien, soit 480 € net pour le groupe ; somme à laquelle il conviendra d'ajouter les charges sociales et les frais de SACEM ;

2/ avec le DJ, Fred Animation. Le montant du cachet est de 480 € net ; somme à laquelle il conviendra d'ajouter les charges sociales et les frais de SACEM.

AUTORISE le Maire à signer les documents à intervenir.

Le Maire conclut son intervention en annonçant que le feu d'artifice sera fourni et tiré par la société PYROCONCEPT, pour un montant TTC de 3 490 €.

### **RAPPORT DES DELEGUES AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES**

#### **SIVOM de la Vallée du Lys**

Monsieur COLLAS, Vice-Président, fait savoir que les travaux d'assainissement à PONT-DE-RUAN sont achevés. Les travaux de renforcement du réseau d'eau potable vont commencer.

- **C.C.V.I. – Commission Culture et équipements sportifs**

Monsieur ECHOUARD, membre de la Commission, informe que le site d'ESVRES-SUR-INDRE a été visité, en vue de l'organisation de « l'évènementiel ». En revanche, les groupes ne sont pas encore retenus.

Le livret culturel, dont l'élaboration fut épique, est enfin terminé.

Monsieur POITOU informe qu'il a interpellé le président de la Commission, suite à la décision de ne plus subventionner le festival COSMOPOLITE. Il lui a rappelé que la Région ne subventionnera l'évènementiel qu'à hauteur des contrats signés avec les artistes.

Monsieur ECHOUARD ajoute qu'il a été très étonné lorsqu'il a découvert que les subventions sont attribuées par la commission « Moyens généraux ».

## **Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire (S.I.T.S.)**

Madame SITTER, Vice-Présidente, rend compte du Comité Syndical du 14 mars 2016, avec l'ordre du jour suivant :

Rapport de la rencontre du 22 février 2016 avec le Conseil départemental. Le Bureau du S.I.T.S., les Maires et délégués présents, ont demandé le maintien de la subvention départementale de 15 euros par élèves, nécessaire pour couvrir les besoins du syndicat ;

Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015 ;

Approbation du Budget Primitif 2016 ;

Revalorisation de la participation des Communes (par 15 voix pour et 1 abstention, il a été décidé de la porter de 2,50 €/élève à 3 €/élève.

- **C.C.V.I. - Commission Aménagement du territoire communautaire, Habitat et foncier, aménagement numérique**

Monsieur GUILLOT informe qu'il présentera le P.L.U. d'ARTANNES-SUR-INDRE aux membres de la commission, lors de sa réunion du 20 avril prochain.

Monsieur ECHOUARD signale que le fonctionnement du service A.D.S. génère des retours positifs. Le partenariat s'avère fructueux.

### **RAPPORT DES COMMISSIONS**

**Commission « Vie Associative »** - Monsieur POITOU donne lecture du rapport établi par Madame DELACOTE.

« La commission « Vie Associative » s'est réunie le 29 février et le 29 mars.

Nous avons accompagné l'APE pour l'organisation du carnaval qui a eu lieu le 20 mars dernier. Grâce à l'investissement d'un groupe de parents investis et assidus, sous l'impulsion de Sarah Lebrère, ce sont plus de 500 personnes qui ont pu déambuler dans les rues d'Artannes, puis poursuivre les festivités dans la cour de l'école qui accueillait pour l'occasion un manège et un sculpteur de ballons, sous un soleil radieux, et pour la plus grande joie des enfants mais aussi des adultes.

Nous avons également travaillé avec le comité de jumelage pour l'organisation des festivités du 10ème anniversaire du jumelage avec Bathford.

Programme des festivités du jeudi 19 au mardi 23 mai :

Jeudi soir :

-organisation d'un pot d'accueil dans la salle des fêtes des Anglais et Italiens

Vendredi :

-rencontre des chefs de chœur de Bathford et de Roccastrada avec les enseignants de l'école élémentaire et de l'école de musique

-programme touristique pour les invités : visite de Cande-Saint-Martin et restauration sur place.

-19h : chorale des enfants à l'Eglise en présence de leurs parents et des invités étrangers

-20h : pot sous barnums (place de la Liberté)

-21h : repas dans le restaurant scolaire (plats chauds préparés par Michel Sauzède)

Samedi :

-randonnée patrimoine autour d'Artannes

-animation sportive Zumba, par Gym Club Adultes

12h : 30 cérémonie officielle

-discours officiels

-chorale des enfants des écoles et prestations des élèves de l'école de musique

-après-midi libre

-19h30 : buffet sous le barnum place de La Liberté

-21h : concert des chorales dans l'Eglise, Bathford, Roccastrada, Choral'Lys, et Par Si Par La (Azay-Le-rideau)



Dimanche :

- matinée libre
- repas en famille
- participation au marché européen, à la fête des jumelages de Sorigny
- randonnées (Sentiers du Lys)
- Conférence ou jeu de l'oie pour les enfants
- Dîner de clôture à Monts (traiteur)

Lundi :

- petit déjeuner en mairie avec les responsables des délégations + élus d'Artannes

La fête de la musique 2016 aura lieu le mardi 21 juin.

Deux associations seront partie prenante des festivités : On n'est pas là pour être ici et Choral'lys

Exploration d'un nouveau site pour l'édition 2016

-On n'est pas là pour être ici a programmé plusieurs groupes place de l'Eglise, avec podium et restauration/buvette, comme les années précédentes

-Choral'lys explorera un nouveau site : la place des Tilleuls (partie basse), avec des groupes sur le petit square, buvette et restauration.

-les 2 bars renouvellent leur participation également

Une communication commune (avec affiches et flyers est prévue, avec une participation de chaque co-organisateur) ».

**Commission « Affaires scolaires »**

Madame SITTER informe que la commission s'est réunie le jeudi 31 Mars dernier.

Un point a été fait sur le dernier conseil d'école Maternelle et élémentaire du 4 Mars, sur les budgets des écoles et sur la nouvelle organisation à mettre en place pour la rentrée 2016.

Puis elle évoque le projet cirque qui a été un véritable succès, en remerciant l'implication de tous ; qu'elle soit financière ou logistique, que ce soit au niveau de l'école, des services techniques, de l'APE, de la compagnie Fouxfeuxrieux et de tous les parents qui sont venus aider durant les 2 semaines. Elle espère que ce projet pourra de nouveau voir le jour sur la commune dans les années à venir.

Elle conclut son intervention en invitant ses collègues à assister à la prochaine fête des écoles qui se déroulera le vendredi 24 Juin.

**Commission « Vie Locale »**

Monsieur POITOU donne lecture du rapport établi par Monsieur DUFAY.

« Depuis le dernier Conseil Municipal, la commission s'est réunie.

Nous avons évoqué le plan de fleurissement de la commune en compagnie de Catherine LECLERT (agent des services techniques spécialisée dans les espaces verts). Les couleurs choisies sont le bleu, blanc, vert, rouge et gris.

Mardi prochain la commission se réunit à nouveau pour présenter les projets de Catherine LECLERT. Un changement à noter, la couleur grise est remplacée par le orange.

Nous avons par ailleurs évoqué le lavoir. Il est difficile de trouver une entreprise qui sache réaliser de la taille de pierre, de la ferronnerie, du nettoyage et traitement du bois. On s'oriente vers Orchis (association d'insertion par le travail spécialisée dans la réfection) pour ces travaux faute d'autre proposition de prestation. Pour rappel, le montant estimé est inscrit au budget.

Concernant les travaux de l'église, nous avons refait un point sur le dossier.

Suite à la rencontre avec la fondation du patrimoine, il nous a été indiqué que la création d'une association du patrimoine serait nécessaire. Celle-ci est en cours de constitution. Elle aura pour but d'animer la collecte de mécénat d'entreprises ou de particuliers.

La fondation du patrimoine prend 5% de frais de fonctionnement. Par contre, nous pouvons récupérer cette somme une fois un plafond de collecte dépassé.

Pour exemple, pour 100K€ de travaux, le seuil est à 6 300€. Au-delà, nous récupérons les 5%.

Concernant l'agenda, celui-ci sera exposé en détail mardi à la commission.

2 moments forts:

. Lundi et Mardi, diagnostic in situ de la part des architectes.

Mi-Mai, restitution du diagnostic et du chiffrage associé ».

Monsieur ECHOUARD évoque les difficultés de fonctionnement de la Commission (délais de convocation trop courts et chevauchement avec d'autres réunions).

### **« Centre Communal d'Action Sociale**

Le Conseil d'Administration se réunira le 08 avril prochain, pour préparer, entre autres, le repas des aînés ».

## **TOUR DE TABLE**

Monsieur GUILLOT annonce que le programme du festival COSMOPOLITE des 19 et 20 août 2016 est bouclé depuis une semaine. Pour aider l'association à trouver du mécénat, la C.C.V.I. et la Commune ont organisé un petit déjeuner d'affaires à destination des entreprises, le 06 avril dernier.

Madame DUBOIS-SCHATTEMAN évoquant le manque à gagner de la saison dernière et les aléas climatiques de cette année, demande sur quoi la Commune d'ARTANNES-SUR-INDRE s'engage.

Monsieur POITOU précise que la Commune ne versera pas de subvention et que le budget de l'association a été resserré.

S'agissant de la soirée gratuite pour les habitants de la Commune, Messieurs POITOU et GUILLOT répondent à Madame DUBOIS-SCHATTEMAN que le festival étant réduit à 2 jours, l'association pratiquera plutôt un tarif réduit.

Monsieur POITOU ajoute qu'une réunion de coordination sur la sécurité aura lieu le 19 avril prochain en mairie, en présence de représentants de l'association organisatrice, du S.D.I.S. et de la gendarmerie.

Monsieur GUILLOT informe que le S.I.E.I.L. a organisé une réunion concernant les compteurs LINKY. Selon des études récentes, les ondes émises par les compteurs Linky seraient sans danger, leur taux étant par ailleurs inférieur à celui des bornes émettant des ondes Wi-Fi.

Monsieur BOUGRIER relève qu'il serait nécessaire d'effectuer des petits travaux de rénovation (peinture, nettoyage...) sur les armoires électriques où figurent des affiches qui se dégradent, généralement vieilles de plusieurs mois.

Madame DUBOIS-SCHATTEMAN félicite pour le choix des couleurs du fleurissement ; celles-ci rappellent les communes jumelles d'ARTANNES-SUR-INDRE. Puis, elle demande que les documents relatifs aux questions abordées en Conseil Municipal soient adressés en amont de la réunion, surtout pour les personnes qui ont donné pouvoir.

Enfin, elle souhaite savoir si Monsieur POITOU a l'intention de parler de la réunion publique où il a été question de l'aliénation de la parcelle communale sise entre la rue des Vignes et la rue de la Treille.

Monsieur POITOU lui répond par l'affirmative, précisant qu'il attendait son tour pour prendre la parole.

Monsieur ECHOUARD demande si des fouilles archéologiques vont être réalisées sur le site de la ZAC du Clos Bruneau.

Monsieur POITOU lui répond que l'aménageur a pris contact avec les services de l'Etat concernés. Un point étape devrait être fait à la fin du mois en Comité de Pilotage.

Madame SITTER informe qu'en raison de la séance de Conseil Municipal de ce soir, elle n'a pu assister à la réunion de la Commission Action Sociale de la C.C.V.I. Il en est de même pour Madame MARCHAIS.

Puis, elle annonce l'arrivée de Gaëlle PLOTON, le 01 Avril dernier, en emploi d'avenir à l'accueil, avec Monique BERTRAND comme tutrice. Gaëlle PLOTON remplace Jérémy GOURGUES, suite à une rupture de contrat d'un commun accord. Elle effectuera une période d'essai d'un mois.

Monsieur POITOU rend compte des deux dernières réunions de quartiers :

1/ Une réunion de concertation avec les habitants de la rue des Vignes et de la rue du Pressoir, a été organisée le 27 février dernier, concernant un projet de vente d'une parcelle communale située entre ces deux rues.

Les habitants y sont opposés en majorité ; certains avec des arguments.

Il leur a expliqué qu'il entendait leur point de vue, mais qu'il y a un projet communal (déplacement des services techniques pour la création de logements seniors et de nouveaux locaux pour les professions médicales) qui nécessite un financement important qui proviendra, soit de cette vente, soit de la fiscalité locale.

Lors des différents échanges, Monsieur POITOU s'est refusé d'exclure l'aliénation de la parcelle.

Dans un premier temps, seuls les riverains ont été entendus, ensuite c'est l'ensemble des Artannais qui seront consultés.

2/ Les habitants de la rue des Elfes, de la rue des Fées et de la place des Lutins ont été conviés à une rencontre en mairie, le 26 mars dernier, suite à des actes d'incivilité commis sur plusieurs véhicules du lotissement « Le Chêne des Danses ». Ils ont pu discuter avec un représentant de la brigade de MONTBAZON.

Suite à cette réunion, un courrier a été adressé à TOURAINE LOGEMENT, appuyant leurs demandes pour améliorer la sécurité de leur logement.

En outre, il a été demandé au S.I.E.I.L. de faire le nécessaire pour que l'éclairage public fonctionne toute la nuit dans le secteur, pour une durée de deux mois et de chiffrer l'installation de détecteurs de présence sur les candélabres d'éclairage public.

Madame DUBOIS-SCHATTEMAN suggère d'étudier la possibilité d'installer des détecteurs à d'autres endroits de la Commune.

Compte-tenu des perturbations intervenues dans le planning des Conseils Municipaux, Monsieur POITOU communique les prochaines dates de réunion :

12 mai 2016

23 juin 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 21 heures 35.

Le Maire,

Bertrand POITOU.

M. HOULARD		M. COLLAS	
Mme DELACOTE		Mme MARCHAIS	
M. GUILLOT		M. RENO	
Mme SITTER		M. BOUGRIER	
M. DUFAY		M. MELIN	
Mme ARCHAMBAULT		Mme DUBOIS-SCHATTEMAN	
Mme GALLE		Mme JARRY	
Mme GAYE		M. ECHOUARD	
M. COELHO DOS SANTOS			